

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique*

DÉPARTMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 10 septembre 1963.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 456 du Chargé d'affaires ad interim, en date du 23 août 1963, concernant une nouvelle modification au mémorandum inséré dans l'Échange de Notes du 5 mai 1961 et arrêtant les mesures de coordination des services de pilotage dans les Grands lacs et le Saint-Laurent, jusqu'à Saint-Régis. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement des États-Unis agrée la proposition selon laquelle les dispositions existantes, modifiées par le mémorandum annexé à la Note, régiront la coordination des services de pilotage, à compter du 29 avril 1963.

J'ai aussi l'honneur d'accepter la proposition selon laquelle la Note du Chargé d'Affaires ad interim et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord modifiant l'Accord existant en la matière.

Agréez, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'État*

**WILLIAM R. TYLER**

Son Excellence

Monsieur Charles S. A. Ritchie  
Ambassadeur du Canada

Washington le 17 septembre 1963

En vigueur le 17 septembre 1963